



**DOSSIER D'INSCRIPTION A RENVOYER IMPÉRATIVEMENT  
POUR LE 24 FÉVRIER 2017,  
en recommandé avec accusé de réception le cachet de la Poste faisant foi)**

**COMPOSITION DU DOSSIER :**

- La **fiche d'inscription** (à compléter) ;
- Une **photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** en cours de validité et justifiant la résidence en France :
  - carte nationale ou passeport pour les ressortissants européens,
  - titre de séjour pour les ressortissants extracommunautaires : carte de résident, carte de séjour, visa long séjour, visa étudiant (vignette sur passeport, le cas échéant) ;
- Une **copie de l'attestation de succès au baccalauréat français** ou du titre admis en dispense certifiée conforme ;  
**ATTENTION : UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS, PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ DE L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS, EST OBLIGATOIRE.**
- Le cas échéant, un certificat de scolarité ; **ATTENTION : UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS, PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ DE L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS, EST OBLIGATOIRE**
- Une **photocopie certifiée conforme du diplôme de masseur-kinésithérapeute** (l'original devra être fourni lors de l'admission en formation) ;
- Un **relevé du programme des études suivies**, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, tégumentaire, vasculaire et interne) ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme. **ATTENTION : UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS, PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ DE L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS, EST OBLIGATOIRE.**
- Le **curriculum vitae** du candidat, rédigé en Français ;
- Une **lettre de motivation** du candidat, rédigée en Français ;
- 4 enveloppes** format 220mm x110mm, autocollantes, libellées à votre adresse personnelle valable également pendant les vacances affranchies au tarif "lettre urgente" ;
- Les **droits d'inscription** : les candidats doivent s'acquitter des droits à l'inscription dont le montant est fixé à la somme de 200,00 € en 2 chèques (1 chèque de 50 € pour frais de dossier non remboursables et 1 chèque de 150€ pour frais d'épreuve), à l'ordre de l'IFMKDV.

**En cas de réussite, il conviendra ensuite de :**

- *produire, au plus tard le jour de la rentrée*, un certificat délivré par un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- *produire, au plus tard le premier jour de la rentrée*, un certificat médical de vaccination anti hépatite B, antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique. Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. ont été effectuées.